



Dettes d'une personne décédée

Par Ilys

Bonjour, mon époux vient de décéder. Il avait contracté une dette avant notre mariage. Je n'en suis pas redevable. Toutefois dois-je refuser ma part d'héritage puisque ce sont les héritiers qui doivent assurer le paiement, le créancier s'étant manifesté. Merci pour votre réponse.

Par ESP

Bonjour
Si la dette est supérieure aux actifs successoraux, il est sans doute préférable de renoncer à la succession.